

La Plaine du Lys : l'expérience de douze années...

Dammarié-lès-Lys est une ville de Seine-et-Marne de 22 000 habitants, dont 40 % vivent dans le quartier de la Plaine du Lys construit dans les années soixante. Inscrit comme « îlot sensible » dans le contrat de plan État-région en 1984, le quartier a été réhabilité à partir de 1986. Cette réhabilitation a donné naissance à la démarche de gestion urbaine de proximité initiée avec la création en 1986 de l'ADRU, Association dammarienne pour la réhabilitation urbaine. Les représentants de la commune, des quatre bailleurs sociaux et de l'État se sont regroupés au sein de cette association pour coordonner ensemble les opérations de développement social urbain sur la Plaine du Lys. En lien avec le chef de projet de politique de la ville, le chef du service des espaces verts de la commune est le coordinateur de la démarche de gestion urbaine de proximité. Cette démarche partenariale est centrée sur la cogestion des espaces extérieurs entre la commune et les bailleurs. Le coordinateur, dépendant à la fois de la commune et de l'ADRU, organise l'intervention des partenaires sur le quartier. Il dispose de plusieurs outils : la réunion hebdomadaire des partenaires et les commissions thématiques.

La cogestion des espaces extérieurs

Une cogestion des espaces extérieurs est mise en place depuis 1989, date de la signature d'une convention d'entretien des espaces extérieurs entre la commune et les bailleurs. Le financement des dépenses est assuré à parité entre eux. L'entretien des espaces verts et l'éclairage extérieur de la Plaine du Lys sont confiés à une entreprise privée.

Les services de la commune entretiennent la voirie et les espaces extérieurs. Dix employés communaux y travaillent à plein temps. Le nettoyage des tags est pris en charge par les bailleurs ; les gardiens se chargent de l'entretien intérieur. Un syndicat intercommunal collecte les ordures ménagères et les services communaux assurent, en plus, le ramassage quotidien des encombrants. Tous les étés, quarante jeunes du quartier sont embauchés par la commune pour entretenir les espaces verts. L'équipe du service espaces verts est en permanence sur le site : les nouvelles dégradations sont ainsi rapidement repérées et les épaves immédiatement signalées à la police. Ce travail de terrain avec les partenaires s'effectue sous la responsabilité du coordinateur lors des réunions hebdomadaires.

La réunion hebdomadaire du mardi matin

Dix à vingt personnes participent à cette réunion : le chef de projet politique de la ville, le représentant des services techniques de la ville, le responsable du centre de services municipaux Albert-Schweitzer, les îlotiers, l'entreprise d'entretien, les représentants des bailleurs, les gardiens, les représentants des locataires, le syndic des commerçants et des membres de la Confédération nationale du logement. L'objectif de la réunion est de garantir des services d'entretien de qualité aux habitants, d'assurer le suivi et la coordination des actions. Tous les problèmes quotidiens sont abordés : l'entretien des espaces verts et de la voirie, l'aménagement du

quartier, les dispositifs de sécurité, le mobilier urbain et l'identification des comportements qui posent problèmes (bruits, occupation des halls, dégradations, chiens dangereux...). Un recensement des besoins et un état des lieux des travaux accomplis durant la semaine sont établis lors de la réunion. Un compte-rendu est ensuite diffusé à tous les participants, aux services municipaux et aux élus. Des photos des tags ou des épaves du quartier sont également transmises au maire et au commissariat.

Les autres instances de concertation locale

La démarche de gestion urbaine de proximité se construit en lien avec le chef de projet politique de la ville qui réunit des partenaires sous forme de commissions thématiques pour traiter d'un sujet précis et réfléchir à des projets. Ces réflexions en commission se déroulent en petit groupe, chaque mois. Le coordinateur de la gestion urbaine de proximité participe à chacune d'entre elles. La commission gestion locative réunit les acteurs sociaux et les bailleurs. Ils étudient les problèmes de voisinage et de *turn-over* des locataires. La commission cadre de vie regroupe les bailleurs et les services municipaux autour des questions du tri sélectif, de la voirie, de l'entretien et de l'éclairage. Le coordinateur de la gestion urbaine de

proximité participe également aux réunions bimensuelles (le jeudi) consacrées aux questions de tranquillité publique, de prévention et de sécurité dans le cadre d'une démarche conjointe entre la Commission communale de prévention de la délinquance (CCPD) et le Contrat local de sécurité (CLS). Des représentants de la police, de la justice, de la commune, des bailleurs et de l'action sociale départementale y participent.

La démarche de proximité de Dammarie-lès-Lys repose essentiellement sur la présence quotidienne de l'équipe du service espaces verts sur le terrain, sur le partenariat et sur le rôle essentiel du coordinateur, au centre de l'action sur la Plaine du Lys depuis douze ans. Sa connaissance du quartier et la confiance du maire et des bailleurs lui offrent une liberté d'action dans la résolution des problèmes au jour le jour. La pérennisation de cette démarche est un enjeu du fait du rôle central tenu actuellement par le coordinateur. L'appropriation de la démarche par tous les services municipaux et la formation de nouveaux acteurs de terrains sont encore des défis à relever.

Bibliographie : « Gestion urbaine de proximité en Ile-de-France » iaurif, mars 2002

Service des espaces verts
Serre municipale
407, avenue du Lys
77190 Dammarie-Lès-Lys
Tél./Fax 01 64 37 88 07

Mots clés (indexation DPH) : GESTION URBAINE, GESTION COLLECTIVE DE L'HABITAT, ESPACE EXTÉRIEUR, COGESTION.

Fiche réalisée le 01/07/2002
